



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Christine COUSTAU
Claire LAFFONT-CLAMENS
Inspectrices de l'Éducation Nationale
Enseignement Technique
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées (SBSSA)

A

Mesdames et Messieurs les professeurs et formateurs
des filières SBSSA

S/c de

Madame, Monsieur le proviseur des LP, LPP, SEP
Madame, Monsieur le Principal de Collège (SEGPA)
Madame, Monsieur le Directeur d'EREA et de CFA

Clermont-Ferrand, le 9 septembre 2019

Rectorat

Collège des IEN-ET-EG

Virginie BONNEFOI
Secrétariat
Ce.i-en-eg-et@ac-clermont.fr

Affaire suivie par
Christine COUSTAU
Claire LAFFONT-CLAMENS
IEN-ET SBSSA

Téléphone
06 82 27 51 61
06 24 42 30 66

Mél
Christine.Coustau@ac-clermont.fr.
Claire.Laffont-Clamens@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand
cedex 1

Objet : Lettre de rentrée du secteur SBSSA pour les enseignants des spécialités Biotechnologies, Sciences et Techniques Médico-Sociales, Coiffure, Esthétique, Prothèse Dentaire, Horticulture.

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée et vous espérons prêts pour cette nouvelle année scolaire 2019-2020 qui s'annonce riche sur le plan pédagogique,

Bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre académie et félicitations aux lauréats des concours.

Nous accueillons quatre professeurs stagiaires Biotechnologies Santé Environnement, merci aux enseignants qui les accompagneront dans leur professionnalisation.

Nous remercions particulièrement toutes celles et ceux qui ont participé à différents projets pour valoriser leurs filières et leurs élèves, qui ont été sollicités sur des missions académiques (formations pédagogiques), inter-académiques ou nationales (conception de sujets d'examens, participation aux concours de recrutement des enseignants...).

1- MESURES CADRES

➤ La Transformation de la Voie Professionnelle (TVP)

Cette année scolaire s'ouvre sur la mise en œuvre de la Transformation de la Voie Professionnelle.

Vous avez été destinataires tout au long de l'année scolaire 2018-2019 de nombreux documents d'accompagnement pour permettre à chacun de s'approprier les attendus et contenus de formation.

Le ministère de l'Éducation Nationale a largement communiqué avec les Newsletters, et a développé un accompagnement par le biais de la



plateforme de formation à distance **M@gistère**, (**accessible à tous** via votre identifiant et mot de passe académique) sur laquelle sont disponibles les 10 Vade-mecum explicitant les nouveaux dispositifs à mettre en place :

- Mettre en œuvre la co-Intervention dans la voie professionnelle,
- Réaliser un chef d'œuvre,
- Consolidation des acquis et Accompagnement Personnalisé,
- Module de préparation à l'insertion professionnelle,
- Préparation à la poursuite d'étude
- La classe de troisième prépa métiers,
- Adapter les parcours de formations des élèves en CAP en 1, 2 ou 3 ans,
- Développer l'apprentissage à l'éducation nationale,
- Renforcer les usages du numériques,
- Mobilités internationales et européennes,

ainsi que de nombreux documents ressources pour accompagner votre travail de réflexion et de construction pédagogique.

Le travail d'explicitation et d'accompagnement engagé cette année va se poursuivre. L'ensemble des inspecteurs reste mobilisé notamment sur la mise en place du Chef d'œuvre.

Plus spécifiquement, un temps de formation est prévu au PAF dans le cadre de la rénovation des programmes de PSE en CAP et Baccalauréat Professionnel.

Nous restons disponibles pour toutes questions relatives à cette mise en œuvre.

➤ **Pédagogie générale**

En plus de ces « nouveautés » il reste plus que jamais nécessaire de poursuivre le travail mené depuis de nombreuses années en respectant les préconisations suivantes :

- Privilégier une démarche inductive et déductive dans vos pratiques pédagogiques.
- Mettre en œuvre une approche des enseignements par compétences en lien avec le référentiel de certification des diplômes.
- Élaborer des contextes et des situations professionnelles qui donnent du sens aux enseignements et facilitent le travail de projection et d'appropriation par les élèves.
- Élaborer avec l'ensemble de l'équipe pédagogique les plans de formations pour chaque niveau de diplôme et ce, sur la totalité des cycles de formation.

➤ **Prise en compte du handicap**

La prise en charge et l'accompagnement des élèves en situation de handicap se poursuit. L'obtention d'un diplôme n'étant pas toujours possible, il reste essentiel de pouvoir leur permettre de justifier les compétences acquises au regard des référentiels des diplômes préparés. Depuis la session d'examen de juin 2018, une attestation de compétences doit être établie pour les élèves des établissements publics ou privés sous contrat, bénéficiant d'un PPS, engagés dans une formation préparant au CAP ou au Baccalauréat professionnel en lycée ou EREA et quittant leur établissement de formation sans avoir réussi l'examen terminal – **Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016**. Les guides relatifs à la mise en œuvre des attestations de compétences acquises dans le cadre d'une formation professionnelle sont disponibles sur le site académique. Pour vous accompagner dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, le ministère met à votre disposition une plateforme « Cap école inclusive » qui propose des ressources pédagogiques et d'appui à la formation pour les professeurs de tous les niveaux et de toutes les disciplines, ainsi que pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

[Cap école inclusive](#)



2- ACTUALITÉS SUR LES DIPLÔMES ET LES DISCIPLINES

Dès septembre 2019 :

- PSE :
Nouveaux programmes en 1ère année de CAP et en 2nde Baccalauréat professionnel :
[Nouveaux programmes de PSE](#)

Modalités d'évaluation en CAP pour la session 2021.
[Modalités d'évaluation](#)
- Mise en œuvre du nouveau CAP « Métiers de la coiffure » pour une première session juin 2021.
[Arrêté du 5 juin 2019](#) portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance
[Arrêté de création CAP «Métiers de la coiffure"»](#)
- Modification des PFMP en CAP ATMF
[CAP ATMFC modifications des PFMP](#)
- 3^{ème} dite « prépa métiers »
Dès la rentrée, la classe de troisième dit « prépa métiers » se substitue à la classe de troisième « prépa pro »
[BO n°31 Définition de la Classe de troisième "prépa métiers"](#)

Rentrée de septembre 2020 :

- Le CAP APR rénové devient **CAP Production et service en restauration (rapide, collective et cafétéria)** pour une première session en juin 2022. Nous sommes en attente des arrêtés.
- Le Baccalauréat professionnel Service de Proximité et Vie Locale (SPVL) devient **Baccalauréat professionnel « Animation – Enfance et personnes âgées »** pour une première session en juin 2023.
[arrêté de création du BCP "Animation Enfance et personnes âgées"](#)
- Mise en œuvre du **Baccalauréat Professionnel « Métiers de la coiffure »** pour une première session en juin 2023.
[Arrêté du 28 juin 2019](#) portant création de la spécialité « Métiers de la coiffure » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance
[Arrêté de création du BCP "Métiers de la coiffure"](#)

Des formations sont prévues dans le cadre du plan académique de formation pour vous accompagner dans ces changements.

3- RENDEZ VOUS DE CARRIÈRE

Les évaluations se poursuivent dans le cadre du PPCR. L'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre des rendez-vous de carrière a été modifié. Nous vous invitons à consulter les évolutions suite à l'arrêté du 21 juin 2019 en suivant le lien ci-dessous.

- Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale
[Modifications mise en œuvre du PPCR](#)

Pour rappel : les enseignants éligibles ont été informés dès le mois de juillet par le biais de l'application IProf et de leur messagerie académique. Pensez à la consulter régulièrement, elle est le seul moyen de communication à utiliser pour les échanges professionnels.



4- FORMATION ACADÉMIQUE

➤ **Plan Académique de Formation (PAF)**

La campagne **des inscriptions aux formations à candidature individuelle est ouverte du 30 août au 25 septembre 2019.**

Vous pouvez consulter le PAF Programme académique de formation et vous inscrire sur le site académique de la DAFOR.

[PAF consultation / inscriptions](#)

Les formations disciplinaires restent le plus souvent à public désigné, mais il y a de nombreuses possibilités sur les formations interdisciplinaires, transversales qui restent soumises à inscriptions individuelles. C'est notamment le cas cette année pour une formation proposée sur l'utilisation des outils du numérique.

Cette année encore, nous joignons à la lettre en **annexe 1** une fiche de renseignement à compléter sous format numérique uniquement, et qui devra nous être retournée par mail avant le **11 octobre 2019**. Un seul document devra être renvoyé par établissement. Il nous permettra de mieux cibler les personnels à solliciter dans le cadre des journées de formations afin de répondre au plus près aux besoins de chacun.

➤ **Formations Santé Sécurité au Travail (SST) et Prévention des Risques liés aux Activités Professionnelles (PRAP) :**

Les professeurs qui ne sont pas encore formateurs SST ou PRAP sont invités à s'inscrire au PAF.

Pour toute information relative à ce domaine, nous vous invitons à contacter le formateur académique responsable du secteur :

Jean-François RAZAVET jean-francois.razavet@ac-clermont.fr

➤ **Auto-formation :**

- Il est possible tout au long de votre carrière de faire des stages d'adaptation pour acquérir ou développer des compétences professionnelles, mettre à niveau des connaissances... dans des secteurs professionnels souvent en évolution constante. Une convention type peut être signée par la DAFOR. Ces stages doivent par contre se dérouler hors temps d'enseignement.
- Il existe également tous les ans des stages proposés dans le cadre du CERPEP qui offrent des perspectives de formations intéressantes. Nous vous invitons à consulter le site via le lien ci-dessous et à vous inscrire si vous êtes intéressé(e).

[Stages CERPEP](#)

5- EXAMENS

Cette année encore les examens se sont déroulés dans les meilleures conditions grâce à vous. Nous vous remercions toutes et tous pour votre investissement et votre professionnalisme.

➤ **Évaluations dans le cadre des CCF :**

Il est très important de bien respecter la réglementation d'examen lors de la mise en œuvre des situations d'évaluation dans le cadre du CCF. Veiller à compléter avec rigueur l'ensemble des documents relatifs aux examens (évaluations CCF, bulletins scolaires, livrets scolaires) en portant une attention particulière à **une formulation des appréciations qui soit la plus explicite et la plus juste possible**. Cela permet une étude facilitée des dossiers des élèves lors des jurys de délibération des examens.

➤ **Épreuves d'examens en ponctuel :**

Nous vous rappelons que la participation aux examens ponctuels est une **obligation de service conformément à la circulaire du 23 mai 1997** définissant les missions et les compétences des professeurs. **Cette participation est prioritaire à tout autre engagement.**

En cas d'impossibilité majeure, justifiée, il convient d'en informer la DEC ainsi que l'IEN sous couvert du chef d'établissement.



5 / 5

6- CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Nous encourageons tous les professeurs contractuels possédant les conditions requises à s'inscrire aux concours de recrutement.

Un site est dédié et actualisé régulièrement, vous pouvez consulter à l'adresse suivante.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

7- INFORMATIONS DIVERSES

➤ **CONCOURS NATIONAL 2019-2020 « Les jeunes et la sécurité sociale ».**

Bulletin officiel de l'éducation nationale du 27 juin 2019

[Concours national 2019-2020 "les jeunes et la sécurité sociale"](#)

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la convention signée avec l'EN3S, partenariat destiné à renforcer l'éducation à la solidarité et à la citoyenneté sociale pour les jeunes générations.

Nous invitons l'ensemble des équipes de Baccalauréat professionnel ASSP et SPVL à participer et à nous tenir informées de vos inscriptions et projets menés dans ce cadre-là.

L'ensemble des informations sont à retrouver sur éducol :

[Ensemble documentaire , conditions du concours 2019-2020](#)

➤ **Projets classe(s), filières, établissement :**

De la même manière, nous conseillons à l'ensemble des équipes de s'inscrire dans des projets et initiatives qui favorisent l'implication des élèves dans la mise en œuvre d'actions et/ou activités qui favorisent le développement de compétences transversales tout en mobilisant les compétences professionnelles et connaissances acquises dans le cadre de leurs formations. Cela permet de développer la curiosité, l'esprit critique, la prise d'initiative, le travail en équipe et l'ouverture sur le monde. Là encore n'hésitez pas à nous signaler vos travaux, et à nous solliciter pour venir rencontrer vos classes.

➤ **Groupes de travail :**

Nous souhaitons mettre en place des groupes de travail disciplinaires afin de dynamiser nos filières pour favoriser les échanges et faciliter les transmissions d'informations. Pour cela nous avons besoin d'enseignants volontaires pour constituer dans chaque filière un groupe de 3-4 personnes ressources.

Merci de vous signaler auprès de nous si vous êtes intéressé(e)s.

Nous comptons sur votre implication.

8- RÉPARTITION DES FILIÈRES

Vous trouverez en **annexe 2** la répartition du pilotage des filières par inspectrice.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire placée sous le signe de la réussite de tous et des défis de notre époque : défi de l'égalité des chances, défi du bien-être au travail des personnels et défi environnemental.

Les Inspectrices de l'Éducation Nationale
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Christine COUSTAU

Claire LAFFONT